

Adresse de la société populaire de Colmar (Haut-Rhin), qui annonce son dévouement à la cause de la liberté, lors de la séance du 16 fructidor an II (2 septembre 1794)

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Colmar (Haut-Rhin), qui annonce son dévouement à la cause de la liberté, lors de la séance du 16 fructidor an II (2 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 186-187;  
[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1990\\_num\\_96\\_1\\_15268\\_t1\\_0186\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15268_t1_0186_0000_13)

Fichier pdf généré le 14/01/2020

consacrer son cœur comme le seul temple, le seul autel vraiment digne de lui.

Les églises sont transformées en établissements publics et les hochets des prêtres transportés au directoire du district.

Le peuple dégagé des vieux préjugés, rapporte toutes ses actions à la patrie, il se porte en masse au temple de l'Etre suprême, applaudit avec alegresse aux victoires des armées de la République, se livre avec enthousiasme aux transport des terres qui sont lessivées pour en extraire le salpêtre, et ne cesse de bénir les travaux de la Convention nationale.

Représentans, ce saint dévouement assure le triomphe de la République, et vous, continués votre honorable carrière, restés à votre poste, vous seuls puvés assurer au peuple sa liberté, et anéantir les despotes.

MERLET, *président*, AUBANEL, *secrétaire*,  
et huit autres signatures.

#### 4

**La société populaire de Commune-d'Armes [ci-devant Saint-Etienne], département de la Loire, adresse à la Convention nationale 900 L déposées sur son bureau par un citoyen de cette commune, pour trois mois d'une souscription qu'il avait faite de 300 L par mois, pour les frais de la guerre, tant qu'elle durera.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (17).**

[*La société populaire de Commune-d'Armes au président de la Convention nationale, le 20 thermidor an II*] (18)

Les sans-culottes de cette commune, toujours animés du désir du bien public, te font passer citoyen président, la somme de neuf cents livres, qui a été déposée sur le bureau de la société par un de ses concitoyens; pour trois mois d'une souscription qu'il avait faite de trois cents livres par mois, pour les frais de la guerre; cela jusqu'à la paix; et dont la société a déjà fait passer six cents livres pour les deux premiers mois de la ditte souscription.

Elle joint la présente à une adresse à la Convention, par laquelle elle la félicite de son courage et de son énergie à punir les traîtres qui étaient dans son sein; l'invite à rester à son poste et l'assure de son parfait attachement aux véritables montagnards.

Vive la République, vive les bons députés, guerre à mort aux tyrans et aux conspirateurs.

Les membres du comité de correspondance de la société populaire,

BENOIT, *président*; MONTAGNE, *vice-président*;  
DERVIEU, *secrétaire*.

(17) P.-V., XLV, 2. Bull., 19 fruct. (suppl.). Ann. Patr., n° 615; C.Eg., n° 750.

(18) C 318, pl. 1293, p. 34.

#### 5

**L'administration du théâtre de la Cité, Variétés, dépose sur le bureau le produit d'une représentation qu'elle a donnée au bénéfice des veuves et orphelins des infortunés péris par l'explosion qui a eu lieu à Grenelle; ce produit est de 796 L.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (19).**

[*Le directeur du théâtre de la Cité Variétés à la Convention nationale, le 16 fructidor an II*] (20)

Citoyens représentans,

L'administration du théâtre de la Cité Variétés, pénétrée du malheur qui en ce moment accable une foule de victimes, s'est empressée d'y remédier selon les moyens qui sont en son pouvoir en donnant hier une représentation au bénéfice des veuves et orphelins des infortunés qui ont péri par l'explosion du magasin à poudre de la plaine de Grenelle; je viens au nom de cette administration vous prier de me permettre de déposer sur le bureau le montant de cette recette qui s'élève à la somme de sept cent quatre vingt seize livres et vous réitérer ici l'assurance de notre constant dévouement à la chose publique.

Edme LENOIR, directeur du théâtre, pour Samson Nicolas LENOIR, mon oncle, propriétaire.

Le citoyen Degarde, de la section de Marat et La Sompière, ont fait don de leurs appointements du jour.

#### 6

**La société populaire de Colmar [département du Haut-Rhin] annonce à la Convention nationale son entier dévouement à la cause de la liberté.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (21).**

[*La société populaire épurée de Colmar à la Convention nationale, le 9 fructidor an II*] (22)

Représentans du peuple,

Les crimes de l'Angleterre n'ont jamais cessé d'être à l'ordre du jour dans notre société; nous ne voyons pas sans indignation que le féroce léopard continue à se présenter audacieusement au pavillon tricolore, et nous nous faisons un devoir de réunir tout ce que nous avons de moyens pour accélérer sa destruction; c'est dans cette intention que nous avons fait l'adresse

(19) P.-V., XLV, 2. F. de la Républ., n° 427.

(20) C 318, pl. 1293, p. 22. Le bordereau de la recette du 15 fructidor est joint à la lettre (*ibid.*, p. 23).

(21) P.-V., XLV, 2.

(22) C 320, pl. 1314, p. 30.

ci-jointe à nos concitoyens de ce département, pour les inviter à souscrire pour la construction d'une frégate destinée à augmenter nos forces navales; nos frères imiteront sans doute l'exemple que nous leur donnons, et la Convention nationale ne pourra qu'être satisfaite de la manière dont les sans-culottes du Haut-Rhin se vengent de leurs détracteurs, puisqu'elle voit qu'ils ne laissent échapper aucune occasion de prouver leur dévouement à la cause de la liberté, dont nous jurons d'assurer le triomphe au dépens de nos intérêts les plus chers.

Vive la République, vive la Convention nationale.

MOREL, *président*; PETITPIERRE, *secrétaire et cinq autres signatures*.

*La société populaire de Colmar à ses citoyens du Haut-Rhin*

Frères et amis,

Vous connoissez les Anglais, ce sont des amphibies qui sur terre et sur mer n'ont cessé de ravager le monde. Vous le savez, ce sont des viles égoïstes qui calculant froidement la perte de la République, négocient le poison, l'incendie et la famine. Vous le savez encore, que les héros de la liberté tentent de purger notre sol et la Belgique de ces ennemis du genre humain. Eh bien, jurons tous sur la tombe de tant de victimes de leur scélératesse, que la mer aussi cessera bientôt d'être souillée de la tyrannie de cette race antropophage.

Oui, frères et amis, trop longtemps ce repaire exécrable a vomi ses citadelles flottantes, pour outrager et violer les lois sacrées de la nature, trop longtemps les pirates qu'il recèle se sont joués de l'éternelle justice, de la foi publique et du droit des gens. Nos villes achetées par la perfidie, nos frères lâchement massacrés dans des ports et pays neutres; une partie de nos colonies dévastées, le meurtre, la Vendée et le prussien soudoyés contre nous; voilà en raccourci le tableau fidèle de leurs crimes. qu'ils périssent donc sur mer comme sur terre ces amphibies à face humaine! que le sang de tant d'infortunés, criant hautement vengeance, retombe sur ces monstres.

C'est pour venir à un but si intéressant pour l'humanité que la marine républicaine va être montée sur le pied le plus terrible. Indépendamment des grands travaux dans toutes nos communes maritimes, Paris, ce berceau, ce sanctuaire, cette sauvegarde vengeresse de la Liberté, ainsi que plusieurs autres départemens, ont ouvert une souscription à l'effet de construire et d'équiper des vaisseaux ou des frégates. La société populaire de Colmar et l'apprenant s'est dit: *Le département du Haut-Rhin ne le cédera en rien aux autres*. En conséquence, elle a arrêté, qu'elle inviterait la municipalité de sa commune à ouvrir un registre pour y recevoir les mêmes offrandes; elle a arrêté que pour élaner tous les cœurs vers cette idée sublime et révolutionnaire, elle en ferait part à toutes les sociétés du Haut-Rhin, persuadée qu'il suffira de les en instruire pour les y voir adhérer avec zèle et ardeur; elle a arrêté enfin qu'elle s'adresserait au Directoire

du Département pour l'inviter à engager toutes les communes de son ressort à suivre un exemple si digne de vrais républicains.

Qu'il est beau, frères et amis, qu'il est glorieux de prouver à la Convention et à la République entière que tandis que nous défendons de nos corps et de nos biens les bords du Rhin contre les hordes barbares du Danube et du Nord, nous répondons aux calomnies sans nombre dont on nous abreuve, par le don d'un de ces vaisseaux de guerre, destinés à briser à jamais le sceptre infâme et usurpé des brigands de l'Océan et des Indes.

Salut et fraternité.

Pour copie collationnée conforme, LUNG,  
*archiviste*.

## 7

**Les administrateurs du département de police de Paris font passer à la Convention l'état des détenus dans les diverses maisons d'arrêt de cette commune; le total est de cinq mille trois cent quatre.**

Insertion au bulletin (23).

*[Etat des détenus certifié conforme aux feuilles journalières remises par les concierges des maisons d'arrêt du Département de Paris]* (24)

|                                            |              |
|--------------------------------------------|--------------|
| Maison de justice du Département           | 605          |
| Petite-Force                               | 257          |
| Pelagie                                    | 144          |
| Magdelonnettes                             | 135          |
| Abbaye                                     | 41           |
| Bicêtre                                    | 722          |
| La Salpêtrière                             | 433          |
| Chambre d'arrêt, à la mairie               | 36           |
| Luxembourg                                 | 416          |
| Maison de suspicion, rue de la Bourbe      | 340          |
| Picpus, faubourg Antoine                   | 97           |
| Les Carmes, rue de Vaugirard               | 180          |
| Les Angloises, rue Victor                  | 133          |
| Les Angloises, rue de l'Ourcine            | 90           |
| Les Angloises, faubourg Antoine            | 72           |
| Ecoissais, rue des Fossés Victor           | 68           |
| Lazare, faubourg Lazare                    | 281          |
| Belhomme, rue Charonne, n <sup>o</sup> 70  | 19           |
| Bénédictins Anglois, rue de l'Observatoire | 93           |
| Maison du Plessis                          | 402          |
| Maison de répression, rue Victor           | 48           |
| Maison de Coignard, à Picpus               | 35           |
| Montprin                                   | 49           |
| Fermes                                     | —            |
| Caserne des Petits Pères                   | 137          |
| Caserne, rue de Sève                       | 119          |
| Caserne des Carmes, rue de Vaugirard       | 63           |
| Vincennes                                  | 289          |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>                       | <b>5 304</b> |

(23) P.-V., XLV, 3.

(24) C 319, pl. 1304, p. 30.